



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CHARTE DE VIE SCOLAIRE

Année Scolaire 2026-2027

## Préambule : Notre Vision et Nos Valeurs

L'école **The Bridge School** est un établissement privé d'enseignement primaire qui s'engage à offrir une éducation de l'excellence, soumise aux exigences du ministère de l'Éducation. Au-delà de l'application rigoureuse des programmes de l'État, notre mission est de cultiver la créativité et les intelligences plurielles de chaque enfant à travers une pédagogie innovante et des activités d'éveil enrichissantes. Afin de garantir un environnement d'apprentissage sécurisant, bienveillant et propice à l'épanouissement de tous, cette charte établit les principes fondamentaux de notre fonctionnement. Ce règlement est un document vivant, soumis annuellement à l'approbation du conseil d'École pour refléter notre dynamique d'amélioration continue.

## 1. Admission et Modalités d'Inscription

Nous avons le plaisir d'accueillir les élèves âgés de 6 à 12 ans au sein de notre établissement. L'inscription de votre enfant devient définitive une fois le dossier administratif complété et les droits de scolarité acquittés auprès de la direction. Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment complétée.
- Le formulaire de santé renseigné par le médecin traitant.
- Une copie du carnet de vaccination.
- L'engagement financier signé et légalisé par le représentant légal.
- Les copies des pièces d'identité des parents.
- Un extrait de naissance de l'enfant.
- 4 photographies d'identité récentes.

## 2. Organisation du Temps Scolaire

La ponctualité est une marque de respect et une condition essentielle au bon déroulement des apprentissages. L'accueil des élèves est assuré dès **7h30** et les locaux ferment à **18h00**. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée.

### Horaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- **07h30 - 08h30** : Accueil
- **08h30 - 12h30** : Cours (Entrée en classe à 8h30)
- **12h30 - 13h30** : Repas et détente
- **13h30 - 16h30** : Cours (Reprise à 13h30)
- **16h30** : Sortie

### Horaires des mercredis :

- **07h30 - 08h30** : Accueil
- **08h30 - 12h30** : Cours
- **12h30 - 13h30** : Repas
- **13h30 - 16h30** : Garderie ou Clubs d'éveil

### 3. Charte du Vivre-Ensemble et Sécurité

#### 3.1. Assiduité et Ponctualité

La fréquentation régulière des cours est une obligation.

- **Absences** : En cas d'absence, nous prions les parents d'informer la direction avant 9h00 (motif et durée estimée) et de fournir un mot justificatif daté et signé au retour de l'enfant. Un certificat médical est requis pour toute absence excédant deux jours.
- **Départs anticipés** : Les sorties avant la fin des cours sont exceptionnelles. Elles nécessitent une demande écrite préalable des parents et la signature d'une décharge au secrétariat par l'adulte responsable.
- **Retards** : La direction se réserve le droit d'appliquer des mesures disciplinaires éducatives en cas de retards chroniques perturbant la classe.

#### 3.2. Sécurité et Sorties

Pour la sécurité de tous, les enfants ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement seuls. En fin de journée, ils sont remis exclusivement à leurs parents ou aux personnes expressément désignées sur la fiche d'inscription. Nous demandons aux parents de bien vouloir patienter à l'extérieur de l'enceinte scolaire lors des sorties.

#### 3.3. Comportement, Respect et Tenue

L'excellence se reflète aussi dans notre savoir-être.

- **Respect** : Chaque élève s'engage à faire preuve de respect envers l'ensemble des membres de la communauté éducative, ainsi qu'envers le matériel (tout livre endommagé ou perdu devra être remplacé).
- **Tenue vestimentaire** : Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire. Une tenue de sport complète est exigée les jours d'éducation physique. Nous veillons également au maintien d'une bonne hygiène générale (contrôle régulier des cheveux).
- **Objets personnels** : Afin de favoriser la concentration, les téléphones portables sont strictement interdits. L'apport de bijoux ou de jouets de valeur n'est pas autorisé ; l'école décline toute responsabilité en cas de perte.

### 4. Santé, Bien-être et Inclusion

L'infirmerie de l'école est conçue pour gérer les premiers soins liés aux incidents survenant dans l'enceinte scolaire.

- **Médicaments** : L'administration de traitements médicaux n'est possible que sur présentation d'une ordonnance valide.

- **Prévention contagieuse** : Pour protéger notre communauté (virus, angines, conjonctivites, pédiculose), les enfants malades doivent se reposer à domicile. Le retour en classe s'effectue sur présentation d'un certificat de guérison.
- **Urgences** : En cas d'urgence, les parents ou les contacts d'urgence seront prévenus immédiatement. Si aucun contact n'est joignable, l'école organisera le transport vers un établissement médical conventionné.

## 5. Partenariat École-Famille

La réussite de nos élèves repose sur une communication transparente et continue avec les familles.

- **Plateforme numérique** : Toutes les communications officielles et pédagogiques s'effectuent via notre plateforme sécurisée *Ed Trust*. L'usage de la plateforme doit rester courtois et respectueux de la vie privée de chacun
- **Rencontres** : La direction et l'équipe pédagogique reçoivent les parents avec plaisir, sur rendez-vous.
- **Accès aux locaux** : Pour ne pas perturber les apprentissages, l'accès aux classes pendant les heures de cours nécessite une autorisation exceptionnelle du Directeur.

## 6. Restauration Scolaire

La pause méridienne, de 12h30 à 13h30, est un moment privilégié d'éducation à la nutrition et de convivialité.

- **La Cantine** : Nous proposons des repas sains, variés et équilibrés, accompagnés d'activités relaxantes (éveil bio, contes, films éducatifs).
- **L'Option "Panier"** : Les élèves apportant leur déjeuner bénéficient de la cantine et de l'assistance de notre personnel pour l'installation et le réchauffage. Les repas doivent être conditionnés dans des récipients adaptés au four à micro-ondes. On recommande l'usage de gourdes et de contenants réutilisables plutôt que du plastique jetable.

## 7. Clubs d'Éveil

- **Clubs d'Éveil (Robotique, Culture, Sport)** : Pour garantir la qualité pédagogique, l'engagement aux clubs est ferme. Un tarif préférentiel unique est mis en place pour encourager l'exploration des talents. Le règlement s'effectue par trimestre ou par an.

## 8. Droit à l'Image

L'inscription vaut acceptation que votre enfant soit photographié dans le cadre de ses activités scolaires et que ces images soient utilisées à des fins de communication par l'établissement.

## 9. Engagements Financiers (Année 2026-2027)

La signature du contrat de scolarisation constitue un engagement ferme pour l'année scolaire entière. **La totalité des frais reste due en cas de départ volontaire ou d'exclusion.** En cas de force majeure nécessitant un enseignement à distance, les frais de scolarité restent dus ; seuls les services non consommés (cantine, garderie) feront l'objet d'un remboursement.

### 9.1. Grille Tarifaire Générale (TTC)

Désignation	Coût Annuel	1ère Tranche (avant 01/09)	2ème Tranche (avant 01/12)	3ème Tranche (avant 01/03)
Droits d'inscription*	550 DT	550 DT	-	-
Manuels (FR/ANG)	200 DT	200 DT	-	-
Scolarité	4800 DT	1600 DT	1600 DT	1600 DT
Cantine	1800 DT	600 DT	600 DT	600 DT
Option Panier	1050 DT	350DT	350 DT	350 DT
Clubs d'éveil	600 DT	200 DT	200 DT	200 DT

- Inclus : entretien d'admission, assurance, photocopies, tablier, pull et accès à la plateforme Ed Trust.

### 9.2. Modalités et Réductions

- **Fratrie** : -10% sur la scolarité du 2ème enfant.
- **Paiement comptant** : -5% sur la scolarité si réglée annuellement avant le 1er septembre.
- **Retards de paiement** : Majoration de 30 DT par semaine de retard. Au-delà de deux semaines, suspension de l'accueil de l'enfant jusqu'à régularisation.
- **Désinscription** : Toute demande de désinscription pour l'année suivante doit être signalée par écrit avant le 15 mai.
- **Les Droits d'inscription et Manuels** sont payables intégralement dès le premier versement et ne sont **jamais remboursables**, même en cas d'annulation avant la rentrée.